CIJ Prospectus_Mise en page 1 16/04/14 10:09 Page1

extérieur

SOMMAIRE

I. Avant-Propos.....15

II. Réflexions liminaires sur le règlement pacifique des différends internationaux.....21
1. Importance et contexte du règlement pacifique des différends.....21
2. Le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.....47

III. Origine et environnement de la Cour internationale de Justice de La Haye.....71
1. L'arbitrage et la justice organisée. Création de la Cour permanente de Justice internationale (CPJI) en 1920.....71
2. Passage de la Cour permanente de Justice internationale à la Cour internationale de Justice (CIJ) en 1945.....87
3. La Cour internationale de Justice comme organe judiciaire principal des Nations Unies et du droit international public.....98
4. Les principales juridictions internationales ayant leur siège à La Haye.....108

IV. Les textes régissant l'activité de la Cour.....121
1. Les textes constitutifs : le Statut et la Charte.....121
2. Le texte dérivé : le Règlement.....147
3. Les textes subordonnés : les Instructions de procédure.....159

V. La composition de la Cour.....163
1. Le corps judiciaire.....163
2. L'élection des juges.....201
3. Les chambres de la Cour.....207
4. Le Greffe de la Cour.....223

VI. La procédure contentieuse : les litiges interétatiques.....229
1. Introduction d'une instance.....229
2. Le désistement d'instance.....269
3. Validité de la saisine, compétence de la Cour et recevabilité d'une requête.....281
4. Les exceptions préliminaires.....311
5. Compétence personnelle *(ratione personae)* : qui peut rester devant la Cour ?.....357
6. Compétence matérielle *(ratione materiae)* : quelles affaires peuvent être tranchées par la Cour ?.....405
7. Compétence consensuelle (ratione consensus) : quand la Cour peut-elle trancher une affaire ?.....799
8. Liberté de recourir à un autre mode de règlement du différend même en cas de « compétence obligatoire » ?.....743
9. Limitation de la compétence si l'objet du litige porte sur les droits et devoirs d'Etats tiers n'ayant pas consenti à la juridiction de la Cour.....746
10. La concurrence entre plusieurs titres de compétence.....771
11. La compétence « transitoire » en vertu des articles 36, § 5, et 37 du Statut.....779
12. La « compétence de la compétence ».....795
13. Le principe du *forum perpetuum* ou de la *perpetuatio fori*.....803
14. Les mesures conservatoires.....811
15. Les demandes reconventionnelles.....875
16. La procédure par défaut.....901
17. La faculté d'intervention des Etats tiers au litige.....923
18. Le pouvoir de prononcer un non liquet.....987
19. Les jugements d'accord.....999
20. Les arrêts déclaratoires.....1 005
21. Les effets de l'arrêt.....1 013
22. L'interprétation de l'arrêt.....1 033
23. La révision de l'arrêt.....1 065
24. L'exécution de l'arrêt.....1 097
25. La compétence de la Cour agissant en tant qu'organe « d'appel » *(supervisory jurisdiction)*.....1 141
26. La compétence de contrôler la légalité des actes d'autres organes des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité...1 159
27. La compétence du Conseil de sécurité d'enjoindre à une partie de ne pas saisir la Cour.....1 201

VII. Les principes généraux informant la procédure contentieuse.....1 205
1. Le principe *'ne eat judex ultra petita partium'*.....1 209
2. Les questions liées à l'établissement des faits et en particulier la charge de la preuve.....1 221
3. Le devoir général de loyauté et de bonne foi entre les parties.....1 243

VIII. Aspects procéduraux du contentieux.....1 253
1. La notion de « procédure » et ses buts.....1 253
2. Les étapes de la procédure de la requête à la décision (saisine, phase écrite et orale, délibérations, jugement).....1 257
3. Les agents des parties.....1 293
4. Les ordonnances de la Cour.....1 299
5. Les langues de la procédure.....1 305
6. Le caractère public du procès.....1 309
7. La jonction d'instances.....1 315
8. Les coûts de la procédure.....1 323
9. Le processus décisionnel.....1 329
10. Les opinions individuelles et dissidentes.....1 335

IX. La procédure consultative : les avis juridiques donnés à certains organes des Nations Unies ou à certaines organisations affiliées aux Nations Unies.....1 347
1. Signification des avis consultatifs.....1 348
2. La saisine de la Cour : qui peut demander un avis consultatif ?.....1 369
3. La compétence de la Cour : quand est-ce que la Cour peut rendre l'avis ?.....1 395
4. La recevabilité de la requête : quelles conditions doit-elle remplir ?.....1 425
5. Le caractère prétendument discrétionnaire de l'avis : la Cour est-elle tenue de rendre l'avis ?.....1 429
6. Les effets juridiques et politiques de l'avis.....1 443
7. La procédure en matière d'avis consultatifs.....1 473
8. Bilan.....1 471

X. Les principes généraux informant la procédure contentieuse et consultative.....1 473
1. Le principe fondamental de l'égalité des parties.....1 473
2. La maxime de la « bonne administration de la justice ».....1 485

XI. La jurisprudence de la Cour et les tendances actuelles.....1 501
1. L'apport de la Cour : le développement d'une « jurisprudence ».....1 501
2. Aperçu général : phases jurisprudentielles.....1 507
3. Le maniement des précédents et la technique du *distinguishing*.....1 533
4. La technique du *judicial activism* et du *judicial restraint*.....1 551

XII. Questions diverses.....1 561
1. Les publications de la Cour.....1 561
2. Les finances de la Cour.....1 569
3. Les privilèges et immunités diplomatiques des membres de la Cour.....1 575
4. Les activités extra-judiciaires de la Cour.....1 579
5. La Cour et le grand public.....1 585
6. Les relations entre la Cour et les autres juridictions internationales.....1 589
7. La question de la réforme de la Cour.....1 597

XIII. Conclusion : L'avenir de la Cour internationale de Justice.....1 605
Bibliographie.....1 621
Annexe.....1 631
Annexe I : Le Statut.....1 631
Annexe II : Le Règlement.....1 647
Annexe III : Les Instructions de procédure.....1 687
Annexe IV : Liste des affaires contentieuses et des avis consultatifs.....1 693

CIJ

ICJ

REFLEXIONS

ORIGINE

ENVIRONNEMENT

ACTIVITE

COMPOSITION

PROCEDURE

CONTENTIEUX

CONSULTATIF

PRINCIPES

JURISPRUDENCE

TENDANCES

QUESTIONS

AVENIR

ROBERT KOLB

La Cour internationale de Justice

A. Pedone

CIJ Prospectus_Mise en page 1 16/04/14 10:09 Page2

intérieur

La Cour représente la plus ancienne juridiction internationale permanente vers laquelle tous les Etats peuvent se tourner pour résoudre leurs litiges juridiques. Elle fut et reste la principale juridiction internationale, organe judiciaire principal des Nations Unies et du droit international public.

La Cour internationale de Justice est de plus en plus sous le feu des projecteurs ; les médias la mentionnent, non sans de fréquentes confusions ; la population en a vaguement entendu parler, bien qu'elle n'en sache pas grande chose. Cet intérêt élargi est dû en bonne partie au fait qu'une série de questions importantes et hautement politiques ont été soumises à la Haute juridiction de La Haye ces dernières années : demande d'avis sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ; affaire du Génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie et Monténégro) ; affaire du bombardement de la Serbie (Serbie contre douze Etats de l'OTAN) ; République démocratique du Congo c. Ouganda en matière d'activités militaires et d'occupation de guerre ; demande d'avis consultatif sur le Mur israélien ou sur le Kosovo.

L'importance de la Cour se mesure quantitativement et qualitativement. Organe judiciaire principal des Nations Unies mis à disposition des Etats membres de l'Organisation mondiale et aussi à celle des Etats non-membres pour résoudre pacifiquement leurs différends juridiques en vue de contribuer ainsi à une meilleure entente entre les Etats et à renforcer leurs relations pacifiques, la Cour n'a jamais été autant sollicitée qu'aujourd'hui, et ce bien que le droit international public traverse actuellement une crise.

Son importance non seulement pour les Etats mais aussi pour l'ordre juridique international se mesure – et c'est là une perspective désormais qualitative – en songeant au fait que les règles matérielles du droit international ne sont que marginalement plus fortes que les moyens de règlement des différends prévus afin d'en assurer la mise en œuvre en cas de dispute. Or, la CIJ est une pièce maîtresse d'une telle mise en œuvre. Enfin, ce n'est que par le règlement pacifique des différends – dont la Cour est un maillon – que la paix internationale, le bon ordre social et la confiance mutuelle entre les Etats, nécessaires à toute œuvre de civilisation, peuvent être sauvegardés ou développés. Le règlement des différends est donc une question d'intérêt collectif.

Robert Kolb, professeur à l'Université de Genève ayant toujours montré un vif intérêt à la Cour internationale de Justice est auteur de nombreux ouvrages en Droit international. Lors de la rédaction d'un de ces ouvrages, portant sur la fonction interprétative en droit international public, il s'est obligé, il y a quelques années, de relire, d'annoter et de classer l'ensemble des jugements de la Cour depuis 1923, avec le point de départ de l'ancienne affaire Wimbledon de la CPJI. Cette vision d'ensemble de la jurisprudence des deux cours mondiales, acquise en un laps de temps bref, très systématiquement, et assez récemment, lui offre aujourd'hui la possibilité de se tourner avec une certaine facilité vers la rédaction de cet ouvrage. Il s'agit comme il l'écrit dans son avant propos : « de faire fructifier ces lectures encore assez récentes avant qu'elles ne s'évanouissent dans l'horizon du temps perdu comme autant de gouttes d'eau pluviale qui s'en retournent à l'océan nourricier en perdant la forme individuelle qu'elles possédaient tant qu'elles étaient séparées de lui ».

Les éditions A.Pedone ont souhaité faire de ce grand travail d'écriture et de partage de connaissances un « beau livre ». Ce qui lui a pris plus de temps que nécessaire et pour cela elle remercie l'auteur et ses lecteurs de leur patience. Dans la lignée de sa politique éditoriale de promotion du droit dans les relations internationales, les éditions A.Pedone ont souhaité traduire par l'objet de ce livre, la dimension et la réalité que représente la Cour internationale de Justice dans la mondialisation qui marquent l'évolution de l'histoire de la Paix dans les relations internationales. Par sa contribution d'éditeur – concepteur de media pour la transmission des savoirs et des idées – elles ont données à l'ouvrage présentant la C.I.J. un aspect digne du rôle de « pierre angulaire » qu'elles aspirent voir continuer et renforcer à jouer par la Cour dans les relations internationales du XXIème siecle et des suivants.

EDITIONS A. PEDONE - 13 RUE SOUFFLOT - 75005 PARIS

CIJ

ICJ

Extrait de l'avant propos de Robert Kolb

« La rédaction de cet ouvrage ne fera aucune concession sur le vocabulaire technique nécessaire, à la fois procédural et juridique. En ce sens, il n'est pas destiné à un public général averti, mais à des juristes confirmés ou en devenir, principalement internationalistes. Toutefois, comme à l'accoutumée, le langage et la syntaxe utilisés seront les plus simples et les plus directs possibles. Les obscurités et anfractuosités seront évitées dans toute la mesure du possible. On n'accorde jamais assez de réflexion à cette vérité selon laquelle les complexités inutiles d'un langage luxuriant et indiscret rejaillissent sur le fond et altèrent la qualité d'une réflexion outre que celle d'un style. Peut-être a-t-on affirmé avec raison qu'il fallait penser comme un juriste et parler comme un paysan.

Une précision sur la construction de l'ouvrage pourra être utile au lecteur. En premier lieu, nous avons fait le choix de ne pas charger le texte d'un trop grand nombre de références infrapaginales. Elles n'ont pas leur place dans un manuel. De surcroît, l'ampleur de l'ouvrage commandait impérativement de limiter tout ce qui pouvait contribuer à l'allonger davantage. Pour néanmoins faciliter la consultation de la littérature juridique sur la Cour, une bibliographie assez étendue sera incluse en annexe au texte principal. Il faut tenir compte du fait que chacun de ces ouvrages et articles contiennent à leur tour une pléiade d'informations bibliographiques sur la Cour, que ce soit en général ou sur un sujet particulier. De plus, nous avons choisi de ne pas traiter de toutes les questions possibles, mais d'en proposer une certaine sélection, bien que celle-ci s'orientât à une relative complétude. Toujours périlleuse, cette orientation se recommandait afin de contenir cet ouvrage dans les bornes d'une étendue raisonnable. Des études très détaillées, citées dans cet avant-propos, comme notamment le Commentaire du Statut, comblent les lacunes laissées par le présent ouvrage. Parmi les questions retenues figurent toutes celles qui nous ont paru importantes, discutées, pratiques. En même temps, nous avons privilégié certaines analyses dans des domaines très rarement discutés. Il s'agit à chaque fois de questions juridiques assez intéressantes, bien que momentanément peu pratiques, dans lesquelles un éclairage plus ou moins pionnier pouvait s'avérer utile. Nous nous sommes permis d'ajouter ça et là, assez rarement il est vrai, des excursus et des approfondissements, signalés comme tels dans le texte, en faisant fond sur certaines de nos études antérieures. De plus, nous avons parfois renvoyé le lecteur vers des passages antérieurs ou des développements ultérieurs, mais nous avons également parfois répété certains points à diverses places de l'ouvrage. La répétition peut être perçue comme étant toujours une tare. Toutefois, dans un ouvrage aussi long et articulé, que la grande majorité des lecteurs utilisera à des fins de consultation de tel ou tel problème plutôt que comme un roman à lire sans rupture de continuité, il peut paraître commode de répéter certains aspects dans les sections pertinentes afin que le lecteur ait concentrés devant lui tous les arguments pertinents. Celui parmi eux qui entreprendra une lecture de bout en bout voudra bien, s'il le pourra, excuser les quelques redondances. Enfin, il sied de signaler que la présentation des sujets ne répond pas à un plan à la française, avec lequel nous n'avons jamais senti de grandes affinités. Pour simplifier au maximum la présentation de la matière, nous avons retenu uniquement trois niveaux de subdivision reportés dans le plan, à savoir I), 1. et a). Ce choix a impliqué que les parties sous chiffres romains, les sections sous chiffres arabes et les chapitres sous lettres ne soient pas davantage équilibrés en numéros formels qu'en longueur effective. L'avantage de cette manière de procéder, outre que celui de la simplicité, a été de pouvoir procéder aux découpages au plus près de la matière, sur le vif de celle-ci, sans être forcé à des sectionnements procrustéens aux fins de satisfaire les exigences abstraites du plan. »

Pour commander l'ouvrage contactez les Editions A. PEDONE.
198 € l'ouvrage, il est ajouté 30 € de participation aux frais d'envoi pour 1 ouvrage

Tel. + 33(0)1 43 54 05 97 - Fax. + 33 (0)1 46 34 07 60 - editions-pedone@wanadoo.fr